



## Conseil d'administration

331<sup>e</sup> session, Genève, 26 octobre-9 novembre 2017

GB.331/INS/18(Rev.)

Section institutionnelle

INS

Date: 20 octobre 2017

Original: anglais

### DIX-HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Directeur général

#### Objet du document

Le présent document contient un résumé des informations que le Directeur général souhaite communiquer au Conseil d'administration dans les domaines ci-après: avis de décès; composition de l'Organisation; progrès de la législation internationale du travail; administration interne, comme indiqué dans la table des matières.

**Objectif stratégique pertinent:** Sans objet.

**Principal résultat/élément transversal déterminant:** Résultat facilitateur B: Gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Voir décision au paragraphe 6.

**Unité auteur:** Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS).

**Documents connexes:** Aucun.



*Table des matières*

	<i>Page</i>
I. Avis de décès .....	1
II. Composition de l'Organisation .....	2
III. Progrès de la législation internationale du travail .....	2
IV. Administration interne .....	6



## I. Avis de décès

### Jean-Jacques Oechslin

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 28 juin 2017, de Jean-Jacques Oechslin, ancien délégué des employeurs à la Conférence internationale du Travail, ancien Vice-président employeur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail et ancien Président du Comité exécutif de l'Organisation internationale des employeurs (OIE). Jean-Jacques Oechslin a occupé les deux dernières fonctions en même temps pendant près de vingt ans.
2. Docteur en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Jean-Jacques Oechslin a commencé sa carrière au service des employeurs, notamment dans leurs relations avec l'Organisation internationale du Travail. Il a travaillé pour le CNPF (Conseil national du patronat français), devenu depuis le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de 1968 à 1991 sur les questions européennes et internationales, et a représenté les employeurs français à l'OIT jusqu'en 1998. Il a présidé le Comité exécutif de l'OIE de 1981 à 1998, tout en restant pendant cette période Vice-président employeur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail.
3. En reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à l'action de l'Organisation, Jean-Jacques Oechslin a été élu Président du Conseil d'administration de 1985 à 1986. Il a été président du groupe des employeurs de la Conférence internationale du Travail de 1979 à 1997 et, en 1998, à la suite de la proposition du groupe gouvernemental de permettre au groupe des employeurs de proposer un candidat, et avec l'accord des gouvernements africains à qui revenait normalement le tour, Jean-Jacques Oechslin a eu l'honneur d'être élu, à l'unanimité, Président de la 86<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail; les travaux de cette session de la Conférence ont abouti à l'adoption de la *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi*.
4. Par son attachement au tripartisme, son souci permanent de préserver un équilibre entre des intérêts contradictoires et son respect de l'universalité de l'action de l'OIT et de l'autonomie des groupes, Jean-Jacques Oechslin était hautement estimé par tous les groupes de l'OIT. Tout au long de ses interventions, il a placé au premier rang des valeurs de l'Organisation la liberté d'association et le droit de négociation collective. Fervent humaniste, homme de dialogue, Jean-Jacques Oechslin était aussi particulièrement apprécié pour sa sagesse, ses convictions profondes et son engagement pour la justice sociale. Il était un ardent défenseur de la liberté d'entreprendre, qu'il considérait comme un droit de l'homme.
5. Jean-Jacques Oechslin a publié en 2001 un livre intitulé *L'Organisation internationale des employeurs: trois quarts de siècle au service de l'entreprise (1920-1998)*, un ouvrage richement documenté donnant un aperçu sans égal des origines, de l'histoire et des personnalités de l'OIE. Parti à la retraite en septembre 1998, il a fondé, en 2001, l'Association française pour l'Organisation internationale du Travail (AFOIT), dont l'objet est de contribuer au rayonnement de l'OIT en France. Sa contribution inestimable à l'œuvre de l'OIT et son engagement indéfectible dans la défense de ses valeurs ont fait de Jean-Jacques Oechslin un membre éminent du Conseil d'administration, mais aussi et surtout une grande figure de l'Organisation internationale du Travail.

## Projet de décision

6. *Le Conseil d'administration invite le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de Jean-Jacques Oechslin, à l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et au Mouvement des entreprises de France (MEDEF).*

## II. Composition de l'Organisation

7. La composition de l'Organisation n'a pas changé durant la période à l'examen.

## III. Progrès de la législation internationale du travail

### Ratifications de conventions

8. Depuis les informations soumises à la 329<sup>e</sup> session du Conseil d'administration jusqu'au 28 août 2017, le Directeur général a enregistré les **25** ratifications suivantes de conventions internationales du travail et la ratification du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, par huit Etats Membres.

#### **Belgique**

*Ratifications enregistrées le 14 juin 2017:*

Convention (n° 128) concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1967

Convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990

Convention (n° 172) sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants, 1991

#### **Canada**

*Ratification enregistrée le 14 juin 2017:*

Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

#### **Chypre**

*Ratification enregistrée le 1<sup>er</sup> février 2017:*

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

#### **Danemark**

*Ratification enregistrée le 14 juin 2017:*

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

## **Finlande**

*Ratification enregistrée le 27 janvier 2017:*

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

## **Guatemala**

*Ratification enregistrée le 28 février 2017:*

Convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994

## **Guinée**

*Ratifications enregistrées le 25 avril 2017:*

Convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988

Convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995

Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011

## **Inde**

*Ratifications enregistrées le 13 juin 2017:*

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

## **Indonésie**

*Ratification enregistrée le 12 juin 2017:*

Convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)

## **Islande**

*Ratification enregistrée le 14 juin 2017:*

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

## **Jamaïque**

*Ratifications enregistrées le 13 juin 2017:*

Convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

## **Monténégro**

*Ratifications enregistrées le 27 avril 2017:*

Convention (n° 152) sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires, 1979

Convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003

## **Pays-Bas**

*Ratifications enregistrées le 8 juin 2017:*

Convention (n° 139) sur le cancer professionnel, 1974

Convention (n° 148) sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977

Convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990

*Ratification enregistrée le 8 août 2017:*

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

## **Pologne**

*Ratification enregistrée le 10 mars 2017:*

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

## **Fédération de Russie**

*Ratification enregistrée le 30 mai 2017:*

Convention (n° 139) sur le cancer professionnel, 1974

## **Sao Tomé-et-Principe**

*Ratification enregistrée le 12 juin 2017:*

Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000

## **Sénégal**

*Ratification enregistrée le 18 avril 2017:*

Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000

## **Suède**

*Ratification enregistrée le 14 juin 2017:*

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930



**Suriname**

*Ratifications enregistrées le 4 janvier 2017:*

Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951

Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

**Thaïlande**

*Ratification enregistrée le 13 juin 2017:*

Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

**Tunisie**

*Ratification enregistrée le 5 avril 2017:*

Convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)

**Ratifications/acceptations de l'Instrument  
d'amendement à la Constitution  
de l'Organisation internationale du Travail, 1986**

9. Depuis la préparation du document présenté à la 328<sup>e</sup> session (novembre 2016) du Conseil d'administration, le Directeur général a reçu l'acceptation de l'instrument ci-après:

Honduras	acceptation	25 septembre 2017
----------	-------------	-------------------

10. Le nombre total des ratifications et acceptations s'élève désormais à **106**, dont deux émanent d'Etats ayant l'importance industrielle la plus considérable. Par conséquent, au 25 septembre 2017, il manquait 19 ratifications/acceptations d'Etats Membres, dont trois d'Etats ayant l'importance industrielle la plus considérable, pour que l'instrument entre en vigueur <sup>1</sup>.

**Entrée en vigueur des amendements aux annexes  
de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité  
des gens de mer (révisée), 2003**

11. Les amendements aux annexes I, II et III de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, adoptés par la Conférence internationale du Travail à sa 105<sup>e</sup> session (juin 2016), sont entrés en vigueur le 8 juin 2017.
12. Il est rappelé que la Conférence internationale du Travail, par l'intermédiaire de sa résolution concernant la mise en œuvre de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, et l'entrée en vigueur des amendements proposés à ses annexes, y compris les mesures transitoires, adoptée le 8 juin 2016, a décidé que les amendements

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article 36 de la Constitution de l'OIT, les amendements à la Constitution de l'OIT entrent en vigueur lorsqu'ils ont été ratifiés ou acceptés par les deux tiers des Etats Membres, dont au moins cinq des dix Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable. L'Organisation comptant actuellement 187 Etats Membres, l'Instrument d'amendement de 1986 doit être ratifié ou accepté par 125 d'entre eux.

entreront en vigueur un an après leur adoption par la Conférence internationale du Travail, conformément au paragraphe 1 de l'article 3 et au paragraphe 1 de l'article 8 de la convention, et que les Membres pour lesquels la ratification de la convention a été enregistrée avant la date d'entrée en vigueur des amendements peuvent, conformément au paragraphe 2 de l'article 8 de la convention, adresser au Directeur général, dans un délai de six mois suivant l'adoption des amendements, une notification précisant que ces amendements n'entreront pas en vigueur à son égard ou n'entreront en vigueur, à la suite d'une nouvelle notification, qu'à une date ultérieure qui ne devrait pas excéder cinq ans à partir de l'entrée en vigueur des amendements.

## Abrogations et retraits de conventions

13. A sa 106<sup>e</sup> session (juin 2017), la Conférence internationale du Travail a décidé d'abroger/de retirer les six conventions internationales du travail suivantes: la convention (n° 4) sur le travail de nuit (femmes), 1919; la convention (n° 15) sur l'âge minimum (soutiers et chauffeurs), 1921; la convention (n° 28) sur la protection des dockers contre les accidents, 1929; la convention (n° 41) (révisée) du travail de nuit (femmes), 1934; la convention (n° 60) (révisée) sur l'âge minimum (travaux non industriels), 1937; et la convention (n° 67) sur la durée du travail et les repos (transports par route), 1939.
14. C'est la première fois que la Conférence internationale du Travail abroge des conventions internationales du travail par suite de l'entrée en vigueur, le 8 octobre 2015, de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1997<sup>2</sup>.

## IV. Administration interne

15. L'article 4.2 d) du Statut du personnel dispose:

Les emplois vacants dans la catégorie des directeurs et des administrateurs principaux sont pourvus par le Directeur général par voie de transfert sans changement de grade, de promotion ou de nomination. Sauf dans le cas où elles visent les emplois vacants dans les projets de coopération technique, ces promotions ou ces nominations sont portées à la connaissance du Conseil d'administration, avec un exposé succinct des aptitudes des personnes ainsi promues ou nommées.

16. Les nominations et promotions ci-dessous sont ainsi portées à la connaissance du Conseil d'administration:

### **M. Srinivasa Reddy Baki (Inde)**

Nommé chef du Service des compétences et de l'employabilité (SKILLS), au grade D.1, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Né en 1964, M. Srinivasa Reddy Baki est expert en relations professionnelles et en développement des compétences. Il est titulaire d'un doctorat en relations professionnelles et en gestion du personnel.

<sup>2</sup> En vertu de l'article 19, paragraphe 9, de la Constitution de l'OIT, la Conférence peut, à la majorité des deux tiers et sur la proposition du Conseil d'administration du BIT, abroger toute convention en vigueur s'il apparaît qu'elle a perdu son objet ou qu'elle n'apporte plus de contribution utile à l'accomplissement des objectifs de l'Organisation.

M. Baki est entré en fonctions au Bureau de l'OIT à New Delhi en 2003. Il a été directeur du Bureau de l'OIT au Bangladesh (OIT-Dhaka) depuis mai 2013. Il a été précédemment conseiller principal pour l'enseignement technique et professionnel et spécialiste du développement des compétences et a travaillé dans les bureaux de l'OIT en Inde, en Indonésie et au Bangladesh. Le parcours professionnel de M. Baki dans le domaine des relations professionnelles du développement des compétences et de la gestion s'étale sur plus de vingt-neuf ans. Il a acquis une vaste expérience en tant qu'expert en relations professionnelles en travaillant auprès d'organisations d'employeurs et de travailleurs et en se spécialisant dans la conciliation, l'arbitrage et l'inspection du travail. Avant d'entrer au service du BIT, M. Baki a travaillé pendant plus de douze ans pour le gouvernement de l'Andhra Pradesh, en Inde. M. Baki possède des connaissances spécialisées dans plusieurs domaines: développement des compétences; dialogue social; inspection du travail; respect de la réglementation dans les chaînes d'approvisionnement mondiales; élimination du travail des enfants; ressources humaines; enfin, gestion.

**M<sup>me</sup> Panudda Boonpala** (Thaïlande)

Nommée directrice régionale adjointe du Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique (BR-Asie et Pacifique), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en novembre 2015.

**M. Graeme Buckley** (Royaume-Uni)

Nommé directeur de l'Equipe d'appui technique au travail décent (EAT) et du Bureau de pays de l'OIT pour la Thaïlande, le Cambodge et la République démocratique populaire lao (ETD/BP-Bangkok), au grade D.1, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Né en 1966, M. Buckley est titulaire d'un doctorat en économie du développement, d'une maîtrise en administration des entreprises (MBA) et d'une licence en économie.

M. Buckley est entré au Département de l'intégration des politiques (INTEGRATION) du BIT en tant que spécialiste principal des stratégies de réduction de la pauvreté le 1<sup>er</sup> mai 2006. Plus tard, il a été spécialiste du développement des entreprises et de la promotion des politiques au Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise (EMP/ENTERPRISE), avant de devenir fonctionnaire responsable du Programme de la promotion des petites entreprises (EMP/SEED). Plus récemment, M. Buckley a travaillé en tant qu'analyste principal des politiques au Département de la programmation et de la gestion stratégiques (PROGRAM) et a effectué des missions de courte durée en qualité de directeur adjoint par intérim de l'Equipe d'appui technique au travail décent et Bureau de l'OIT pour les Caraïbes à Port of Spain, Trinité-et-Tobago (EAT/BP-Port of Spain) et de chercheur principal et coordonnateur des recherches au Département des politiques de l'emploi (EMPLOYMENT).

Avant d'entrer au BIT, M. Buckley a assumé pendant sept ans les fonctions de conseiller économique, au ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth et au ministère du Développement international du gouvernement du Royaume-Uni; il a notamment effectué des missions en Chine, en tant qu'économiste pays, à la Barbade, en tant qu'économiste pays/administrateur suppléant pour le Royaume-Uni à la Banque de développement des Caraïbes, en tant que conseiller pour le développement des entreprises pour l'Asie du Sud et qu'économiste assistant au Département de l'évaluation, basé à Londres. Il a également travaillé pendant deux ans à El Salvador pour un programme de développement rural, au service d'une fondation de développement privée, et en tant que tuteur/chercheur à l'Université de Manchester (Royaume-Uni). M. Buckley a débuté sa carrière par une mission de deux ans au poste de sous-secrétaire au ministère des Finances du Swaziland. Il a publié plusieurs livres et articles de presse sur des sujets portant sur le

développement des entreprises, la réduction de la pauvreté, le dialogue social et l'économie du développement.

**M. Maurizio Bussi** (Italie)

Nommé directeur adjoint du Bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale, au grade D.1, avec effet au 9 octobre 2017. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en mars 2012.

**M. Tim De Meyer** (Belgique)

Nommé conseiller principal du Département des normes internationales du travail (NORMES), au grade D.1, avec effet au 23 octobre 2017. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en novembre 2014.

**M<sup>me</sup> Tomi Kohiyama** (Japon)

Nommée Conseillère juridique adjointe, Bureau du Conseiller juridique et services juridiques (JUR), au grade D.1, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

M<sup>me</sup> Kohiyama est titulaire d'une maîtrise en droit privé et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit international public et administration internationale de l'Université Panthéon-Assas (Paris II). Elle a reçu le premier prix en droit civil des obligations de l'Université Panthéon-Assas en 1989.

Après avoir travaillé en tant que juriste pour le bureau de Paris du Centre japonais des collectivités locales, M<sup>me</sup> Kohiyama a débuté son parcours au BIT au sein du Bureau du Conseiller juridique. Elle a été formellement nommée juriste au Département du personnel, en juillet 1996. En 2001, elle a intégré le Département des normes internationales du travail au sein duquel elle a occupé différentes fonctions, dont celles dernièrement de conseillère chargée des questions relatives à l'initiative pour le centenaire sur les normes auprès de la directrice.

Outre les questions relatives au règlement des différends et aux politiques en matière de ressources humaines, M<sup>me</sup> Kohiyama a traité d'un large éventail de questions liées à la politique normative de l'OIT et aux procédures et mécanismes de contrôle de l'application des normes internationales du travail, y compris les liens entre le système normatif et la structure tripartite de l'OIT. Elle a également été étroitement associée à la préparation et à l'appui des discussions relatives à la promotion de l'application de la *Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008*.

**M. Martin Murphy** (Argentine)

Nommé directeur du Département de la communication et de l'information du public (DCOMM), au grade D.2, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Né en 1971, M. Murphy est titulaire d'une licence en relations internationales/sciences politiques de l'Université de Belgrano (Argentine (spécialisation sciences politiques)).

M. Murphy a rejoint le Département de la communication et de l'information du public (DCOMM) en 2008 en qualité de fonctionnaire principal chargé de la communication et de l'information du public, au sein de l'Unité de l'information et des médias (NEWS), et a été nommé chef de cette unité en juillet 2012. Il a exercé les fonctions de directeur *ad interim* du département à partir de janvier 2016 jusqu'à sa confirmation à ce poste.

La carrière de M. Murphy dans le journalisme et la communication s'étale sur plus de vingt ans. Il a été journaliste de presse en Argentine, avant d'entrer au BBC World Service en 2001, où il a exercé les fonctions de producteur d'émissions radiophoniques, correspondant international, producteur principal, puis de responsable de la planification.

**M<sup>me</sup> Rie Vejs-Kjeldgaard** (Danemark)

Nommée directrice du Département des partenariats et de la coopération pour le développement (PARDEV), au grade D.2, à compter du 9 octobre 2017. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en octobre 2013.

**M. Carlos Arturo Rodríguez Díaz** (Colombie)

Nommé directeur adjoint du Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Lima (BR-Amérique latine et Caraïbes), au grade D.1, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

M. Rodríguez Díaz est titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences politiques et en règlement des conflits de l'Université del Valle (Colombie). Il a suivi une formation pour dirigeants et possède des qualifications en haute gestion obtenues à l'Université des Andes (Colombie).

M. Rodríguez Díaz a consacré sa vie professionnelle à l'analyse et à la résolution des conflits socio-économiques, politiques et du travail, dans le cadre du renforcement du tripartisme et du dialogue social. Il s'est toujours attaché à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et la gouvernance démocratique. M. Rodríguez Díaz a représenté les travailleurs dans des réunions et séminaires internationaux organisés dans plus de 30 pays et a exercé de hautes responsabilités syndicales. Il a notamment été président du Syndicat des travailleurs de l'électricité de Colombie (SINTRAELECOL) et président de la Centrale unitaire des travailleurs de Colombie (CUT). M. Rodríguez Díaz a reçu de nombreux titres et distinctions au niveau national pour son combat pour les droits des travailleurs et travailleuses de Colombie.

M. Rodríguez Díaz a été président du groupe des travailleurs à la quinzième Réunion régionale des Amériques (Lima, 10-13 décembre 2002). Il est entré au service du BIT en 2009, en qualité de spécialiste principal des activités pour les travailleurs, au sein de l'Equipe d'appui technique au travail décent et Bureau de pays de l'OIT pour le cône Sud de l'Amérique latine (Santiago du Chili).

**M<sup>me</sup> Gerardina González-Marroquín** (Costa Rica)

Nommée directrice du Bureau de pays de l'OIT pour le Mexique et Cuba (BP-Mexico), au grade D.1, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en novembre 2003.

**M. Markus Pilgrim** (Allemagne)

Nommé directeur de l'Equipe d'appui technique au travail décent et Bureau de pays de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale (ETD/BP-Budapest), au grade D.1, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2017.

Né en 1961, M. Pilgrim est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Göttingen (Allemagne).

M. Pilgrim est entré au BIT en 2008 en qualité d'administrateur du Réseau pour l'emploi des jeunes, un partenariat des Nations Unies, du BIT et de la Banque mondiale. En 2011, il a été nommé chef de l'Unité des petites et moyennes entreprises (SME), relevant du

Département des entreprises (ENTERPRISES). Il est également l'un des deux coprésidents élus du Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise (CDDE).

Avant d'entrer en fonctions au BIT, M. Pilgrim a travaillé comme gestionnaire de programme régional pour la Société financière internationale (SFI), une organisation du Groupe de la Banque mondiale basée au Caire, en Egypte. Pendant huit ans, il a aussi été Président-directeur général de la Fondation pour le développement économique et la formation professionnelle (SEQUA), une agence de développement réunissant des chambres de commerce et des associations professionnelles allemandes.

La carrière de M. Pilgrim dans le domaine de la coopération technique internationale s'étale donc sur plus de vingt-cinq ans. Il s'est notamment spécialisé dans les questions suivantes: développement des entreprises; politiques actives du marché du travail; formation technique et professionnelle; renforcement des capacités des partenaires sociaux; enfin, mesure des résultats.